

**ASSEMBLÉE NATIONALE**8 décembre 2025

---

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2193)

Commission	
Gouvernement	

N° 24

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Barusseau

---

**ARTICLE 3**

A l'alinéa 4, supprimer le mot :

« librement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel tirant les conséquences de l'adoption en commission d'un amendement du rapporteur ayant prévu un plancher et un plafond au taux de la surprime, ce qui rend obsolète le terme "librement".